

CRÉONS DES PLACES D'APPRENTISSAGE POUR NOS ENFANTS !

A GENEVE, ON FORME

En 2009, 1'961 contrats d'apprentissage ont été signés à Genève. Les entreprises, les syndicats et l'État de Genève travaillent à une formation professionnelle de qualité.

IL MANQUE DES PLACES !

Néanmoins, de nombreux jeunes peinent à trouver un apprentissage et se retrouvent sans perspectives professionnelles et sociales. Le manque de places est particulièrement important pour les apprentissages destinés aux élèves en difficulté.

SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES FORMATRICES

Nous proposons, par cette initiative, d'apporter un soutien financier aux entreprises installées à Onex qui créent des places d'apprentissage. Ainsi, nous renforçons la formation de nos jeunes et offrons une aide directe à l'économie réelle de la commune, éprouvée par la crise financière.

GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le soutien financier sera accordé aux entreprises qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux, de bonnes conditions de travail aux apprenti-e-s. Cette initiative s'inscrit dans l'optique d'un développement durable d'Onex.

Les Socialistes,
Pour Onex, avec vous !

www.psonex.net

PS



« Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la Commune d'Onex, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettre b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent aux autorités municipales l'instauration de mécanismes financiers soutenant la création de places d'apprentissage dans les entreprises sises sur la Commune d'Onex qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux, de bonnes conditions de travail aux apprenti-e-s. »

	Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

Peuvent signer l'initiative, les citoyennes et citoyens domiciliés sur la Commune d'Onex, y compris les ressortissants étrangers domiciliés à Onex et établis en Suisse depuis plus de huit ans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.--. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91).

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative: Renaud Bernard, rue des Racettes 55, 1213 Onex ; Daniel Cattani, Vieux-Chemin d'Onex 59, 1213 Onex ; Jean-Paul Derouette, place Duchêne 14, 1213 Onex ; Guillet Gasperini Marina, rue du Vieux-Moulin 11, 1213 Onex ; Gonzalez Garcia-Toro Pancho, route du Grand-Lancy 200, 1213 Onex ; Longet René, chemin des Verjus 90B, 1212 Grand-Lancy (Onex) ; Sergio Prat, av. des Grandes-Communes 22, 1213 Onex ; Daniel Fino, chemin des Laz 4, 1213 Onex ; Philippine Schmidt, chemin de Sur-le-Beau 4, 1213 Onex.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur : _____ Genève, le _____